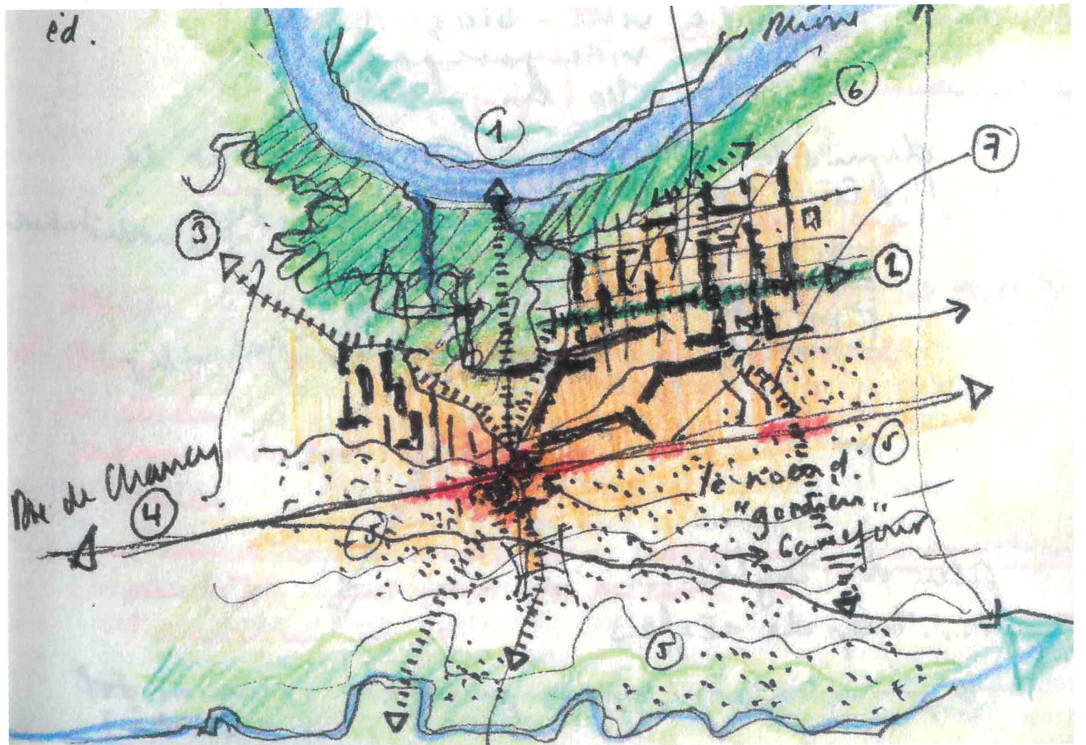




Urbanité



Grand ensemble

La Cité nouvelle d'Onex-Lancy à Genève

CONSIDÉRÉ AUJOURD'HUI comme un urbanisme de rupture, le grand ensemble « mécanique » (loger/fonctionner) ne fait vraiment plus l'unanimité. Plus qu'une critique formelle, son questionnement actuel s'attache principalement à cette interrelation entre paysage-territoire, forme urbaine et contenu social. L'enjeu d'urbanité ne demeure-t-il pas dans cet « ajustement » entre espaces et populations plurielles ? Il impliquerait certainement une modification profonde de ces cités, fondée sur le contexte pris comme tel mais qui n'est jamais sans potentialité ! Ce thème est abordé ici à travers l'expérience d'un travail interdisciplinaire du projet mené autour de la révision 2002 du plan directeur d'Onex¹.

Après le sommaire, la recomposition

Nécessité ou modèle, la fonctionnalisation du grand ensemble est la fabrication, parmi d'autres, d'une certaine vision urbaine. Il fallait éradiquer l'insalubrité de banlieue, répondre aux besoins des populations et offrir un confort que les générations de la guerre n'avaient pas connu. Pourquoi ce qui était perçu comme progrès il y a quarante ans est-il considéré aujourd'hui comme un déficit de la modernité ? Ce qui devait être unité est devenu fragment ou « pièce urbaine », où chacun se sent responsable de rien, où la dimension est frustrante, où la sociabilité a peine à s'instaurer, où l'espace n'a jamais été terminé. Seule la proliféra-

tion des réseaux tient tant bien que mal les orientations simplistes du bâti.

La vraie question du grand ensemble aujourd'hui me semble être la non mixité. C'est aussi l'abandon d'une réflexion sur le statut civil des espaces publics ou espaces verts, eux-mêmes exsangues de limites. En ne misant que sur le rationnel et l'ensoleillement, les bâtiments se sont désolidarisés du système viaire. La concentration des supermarchés a provoqué la non attractivité des commerces aux rez des immeubles. C'est le paradoxe d'une pensée urbaine considérant la rue comme un « tuyau » et non comme un espace.

Et pourtant, dans le contexte de la demande sociale, la « machine à habiter » était un beau

projet². L'urgence de fabriquer du logement pour tous n'a pas engendré la sociabilité attendue. Le confort moderne du « chacun chez soi » à cloisonné davantage les relations entre le logement et les lieux collectifs. L'isolat des barres ou des tours a distendu l'espace urbain mais sans l'investir. La notion de grand ensemble se voulait expérimentale sans évaluer la portée des effets table-rase. Le nombre, l'échelle, la nudité de ses édifices, l'espace béant ont fait perdre les repères auxquels plusieurs générations s'étaient attachées dans les quartiers traditionnels de la ville. À « l'écume des banlieues battant les murs de la ville », stigmatisée par la Charte d'Athènes, s'est substituée la grille ou trame rationnelle. « Dans la tentation de l'industrialisation totale se jouait, en fin de compte, l'oubli même du temps » (Paul Chemetov). Faut-il voir dans ce constat les raisons profondes des fractures identitaires ? Faut-il s'engager dans la critique de l'histoire du grand ensemble (forme et fonction)³ et le recomposer, ou faut-il tout recommencer tel un programme de reconstruction ? Point de miracle ni de certitude ! Seule l'approche par la « complexité », peut amener des effets déclencheurs, des processus de projets, des résultats partiels. L'activation de mouvements sociaux et culturels devrait inciter ou entraîner la gouvernance à fabriquer le projet (politique) d'urbanisme. Car ces cités respirent... certaines sont même devenues des lieux d'expériences et se révèlent différentes selon que l'on s'intéresse à leurs devenir autrement.⁴

La Cité nouvelle d'Onex-Lancy est emblématique de ce questionnement, à plus d'un titre. D'abord parce qu'elle est l'une des sept grandes cités réalisées à Genève durant les années 50-60. Conçu dans l'urgence dans un contexte d'expansion, ce grand ensemble relève d'un urbanisme inachevé et ouvert, une qualité que l'on reconnaîtra dans ce projet productiviste des « trente glorieuses ». Onex cultive une vie sociale développée, mais ses potentialités spatiales sont déconsidérées par ses habitants. Son architecture est sur le banc des accusés... Mais cette cité est mitoyenne aux fortes pénétrantes vertes et rurales du Rhône et de la plaine de l'Aire. C'est dire qu'une autre « urbanité » est possible, dans son rapport entre ville et campagne, dans son espace public tout confondu. Pourquoi cette cité a-t-elle alors occulté son paysage quarante ans auparavant ?

Du plan Marais au contexte du plan alvéolaire genevois

Épargnée par les destructions de la guerre, la Suisse n'a pas eu à engager d'énormes budgets de reconstruction à l'instar d'autres villes sinistrées d'Europe. Genève se consacre à « la reprise » doublée des nécessités d'une ville devant accueillir les organisations internationales. C'est l'une des priorités que la Commission d'étude du Département des Travaux Publics (DTP) formule dans son rapport de 1948. L'État établit « par ordre d'urgence » un canevas général d'aménagement.

En 1940 on renonce à codifier la zone villa confondue dans l'espace rural suite à la critique du Plan directeur de 1937. Celui-ci distinguait l'espace pavillonnaire de l'espace agricole/nature. Le plan de 1952 prévoit de scinder en deux l'espace de la cinquième zone du plan 1940 en distinguant la zone agricole/bois/forêt/village des zones urbaines, en particulier la zone villa. Les pénétrantes de verdure sont déjà perceptibles sur ce plan.

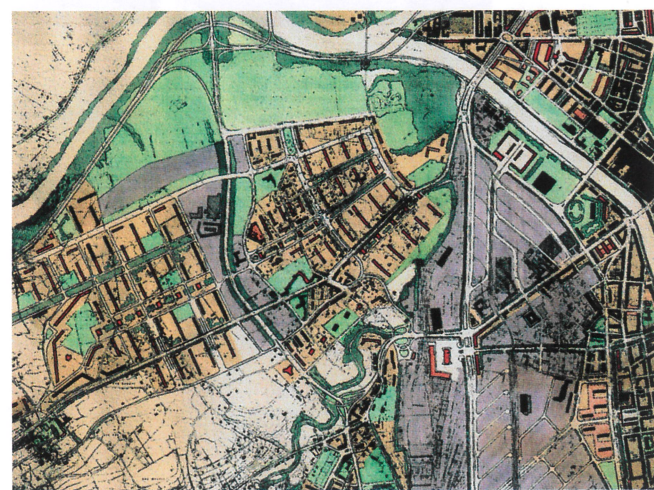
Entre 1955 et 1960 le développement du canton dépasse les prévisions du rapport de 1948 (8'000 à 10'000 habitants par année). L'État de Genève n'arrive plus à faire face à l'ampleur de l'attractivité. André Marais, urbaniste cantonal, établit en 1953 son plan général du territoire.⁵ L'hypothèse d'urbanisation reprend partiellement la forme urbaine de barre de Maurice Braillard mais organisée cette fois ci, en périphérie de la ville. En 1957 la « loi Marais » permet l'extension de l'agglomération urbaine pour construire 40'000 logements. Émile Dupont, Conseiller d'État chargé de l'économie publique, propose plusieurs lois de subventionnement pour la construction de logements économiques (HBM/HLM/HCM, partenariat privé/public)⁶. Les urbanistes du DTP dessinent les contours d'une extension urbaine à deux niveaux : une frange de 500 mètres autour de la ville et l'urbanisation de la zone villa.

Si cette vision permet de répondre à la pénurie, elle ne garantit pas encore, la qualité de la forme et du plan. L'urgence conduit souvent les décideurs et les constructeurs au seul souci quantitatif malgré la présence d'urbanistes/architectes protagonistes de l'innovation qui entourait les promoteurs de l'époque. Ainsi naissent sept grands ensembles genevois, de formes et de valeurs inégales, en l'espace de moins de quinze ans. Les Tours de

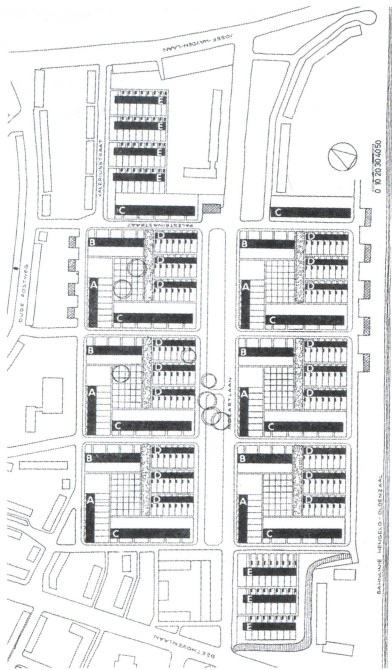
Carouge (1958), l'ensemble résidentiel de Budé (1958), la Cité-satellite de Meyrin conjointement aux développements de l'aéroport et du CERN (1957), simultanément la Cité nouvelle d'Onex-Lancy (1959), puis l'ensemble de la Gradelle (1961), la Cité du Lignon (1963) et les Avanchets (1971), dernier grand ensemble d'envergure. Ces réalisations du périurbain constituent, dès les années 80, plus du tiers de la population genevoise. Les architectes ont peu de temps pour établir un débat sur les typologies, les appartements sont conçus sur la base de principes/modèles souvent très simplistes.⁷ Cette production de masse est conçue comme unité autonome presque « autarcique ». Excentrées et implantées dans la géographie radiale de la cuvette genevoise, ces cités-satellites composent les prémisses primaires du futur « Plan alvéolaire ».⁸ En 1961, le Grand Conseil genevois se dote d'une Commission d'urbanisme (CU), François Peyrot, chef du DTP de l'époque, mandate cette commission lui donnant pour compétence d'imaginer une Genève de 800'000 habitants. La crise pétrolière de 1974 réglera cette velléité d'extension urbaine et fera place à un plan directeur cantonal plus protectionniste (1986) reflétant la montée en puissance de la sauvegarde du patrimoine bâti et de la protection de l'environnement sous l'ère Grobet.

À minima comme forme urbaine

Faire vite, bien et pas trop cher, les équipements suivront... C'est à peu près le raisonnement des concepteurs de la Cité Nouvelle d'Onex-Lancy. Vraisemblablement, l'expression d'un zoom du « plan Marais », n'est pas signée



« Plan Marais », 1961.



par un projecteur architecte ou urbaniste. De l'ancien système rural en étoile on passe à l'échelle de la grille étendue. Le choc environnemental est dur... en quelques années on passe de deux mille à dix mille habitants.

Avant le plan communal d'Onex 1959, le système Honegger HA⁹ projeté en 1958 la première phase du grand ensemble (Cité Carol) sur la partie Lancéenne du projet Marais. Cette expérience genevoise très élaborée lie de manière opérante urbanisme, architecture et construction. Pourtant le modèle

Honegger n'inspire pas la Fondation Cité nouvelle pour la suite de la réalisation. La Fondation suit une logique d'opportunité et d'urgence entraînée par l'engouement que suscitent les lois Marais et Dupont.¹⁰

Malgré la rationalité relativement uniforme des implantations, l'urbanisme suit ici un schéma ouvert privilégiant le soleil (eh oui!...) par une orientation est/ouest, ménageant des vues en direction du Jura et du Salève. Les trois sous-systèmes bâtis du plan disposent des barres parallèles de neuf étages, en alternance, ainsi qu'un axe plus important composé de plusieurs tours de seize étages. Le quatrième sous-système, situé à l'ouest de la cité, reprend l'implantation du projet « Unité résidentielle d'Onex-Parc » de 1958 en forme de canne de hockey par les architectes Cailler, Gaillard, Reverdin. Le projet du plan communal de 1959 ne sera jamais achevé. L'évolution des conceptions du projet urbain, la conjoncture socio-économique de la région et la résistance des quartiers de villas auront raison de l'urbanisme de barre.¹¹ Après cette effervescence de développement, et depuis le deuxième plan directeur de 1984, l'État et la commune tentent de terminer les quelques plans localisés sur des portions restées disponibles (Gros-Chêne, Pré-Longet, Pralée).

Onex revisité en 2002, vers une autre culture de l'espace

L'alternance des trois sous-système onésiens, certes très fade, n'est pas sans nous renvoyer aux diverses propositions typologiques du studio Bakema et van den Broek en Hollande (Pendrecht 1951, Alexanderpolder 1956, Hengelo 1958). Ces protagonistes de « l'unité mixte » proposaient une agrégation des immeubles, jouant sur des variations de hauteurs et sur le caractère distributif des immeubles.¹² C'est l'une de ces observations, parmi d'autres, qui a poussé le Collectif d'architectes BBBM, auteurs de la révision du plan directeur de 2002, à miser sur des propositions de requalification des espaces mitoyens et publics entre les édifices du grand ensemble onésien, ceux-ci n'ayant jamais vraiment été investis.

Fiscalement, cette commune est la plus pauvre du canton. Peu d'activités, une population vieillissante, un zoning figé rendant difficile une évolution qualitative de la densité/mixité. L'assignation à résidence dans la

cité pose plus de problèmes que le grand ensemble lui-même. Pour bon nombre d'habitants, la collectivité est bonne à condition de pouvoir en sortir. Le rêve pavillonnaire n'est pas loin... Certes le confort basique est assuré, mais les habitants de la Cité nord seraient en droit d'attendre une requalification de l'environnement construit. Voire d'une transformation qualitative de l'habitat collectif comme, par exemple, l'ajout de balcons actuellement inexistant sur la plupart des immeubles de Comte-Géraud. Ces immeubles « ignorent » leurs espaces collectifs tout comme la Cité nouvelle d'Onex tourne le dos à la campagne!¹³ Ce phénomène n'est pourtant pas irréversible, la situation du territoire onésien reste surprenante : plus de la moitié de son périmètre est limité par deux cours d'eau, une zone de forêt et la zone agricole. La restitution des qualités du concept de la « Cité-parc » serait-elle à portée de main ?

Un projet de « réhabilitation » urbaine

Le travail d'urbanisme du Collectif d'architectes BBBM s'est positionné sur un inventaire cartographié d'un « état des lieux », une analyse du contexte, puis l'élaboration de projets emblématiques devant entraîner une qualification/recomposition du territoire communal, plus particulièrement de l'ancienne Cité nouvelle d'Onex-Lancy.

L'enjeu principal de cette révision version 2002 est la recherche d'un équilibre sur la mixité, mixité entre activités et logements, mixité de densité et d'habitation, mixité sociale dans les différents secteurs de la commune d'Onex. L'actualité n'est plus aux grands développements spectaculaires mais aux actions destinées à supprimer les disparités



Plan du quartier Klein Driene à Hengelo, projet studio Bakema et van den Broeck, 1951.

La cité en construction 1961-1975.

Vue aérienne de la cité Onex-Lancy. Photo M.B./Collectif d'architectes.

Orthophoto sur Onex-Lancy (SITG).

Revision du plan directeur d'Onex 2002. Requalification de la Cité Nord. Dessin Collectif d'architectes.

liées à l'essor des années 1960. Résumé par cette insinuation « tendre vers un meilleur équilibre », ¹⁴ ce nouveau Plan directeur propose des modifications profondes visant à entreprendre ce qui n'a jamais été terminé durant les années 58-70.

La révision du Plan directeur insiste – entre autres – sur une revitalisation des espaces vides privés et publics, soit par exemple : l'aménagement de squares boisés ou de jardins entre les immeubles, l'implantation de bas gabarits (kiosques, activités, marchés couverts, PPE, etc.) intercalés entre grands immeubles à proximité des rues, la transformation des routes en rues (modération du trafic), la création de places publiques, la relation des milieux naturels avec les parties habitées par des cheminements piétonniers et des pistes cyclables, un renforcement de l'arborisation sur les avenues, la sauvegarde et le développement des haies d'arbres et d'arbustes. C'est l'idée d'un partage des espaces proches, jusqu'aux entrées des habitations, facteur de convivialité : le logement est à moi, ses abords sont à nous, les itinéraires qui me conduisent à lui sont à tous. Faire, au fond, que cette succession d'espaces que sont la maison, l'immeuble, la rue, le quartier, la ville et la campagne, remplacent progressivement la division en zones, caractérisées aujourd'hui par des discontinuités, des fractures routières et des vides. Refaire, par exemple la « couture » entre la partie nord (Cité Nouvelle) et la partie sud (Coteau résidentiel) nécessaire à l'amélioration de la vie communale. Cela implique un projet de transforma-

tion de la route de Chancy en boulevard urbain avec la réinstallation du tram pour une mobilité durable entre habitat, travail, loisir. Cet axe, qui a trop longtemps divisé la commune, peut initier et inciter une « réanimation urbaine » par l'installation d'activités, de commerces, d'aménagements d'espaces publics pouvant relier des logements édifiés à l'arrière des fronts de rue bâtis.

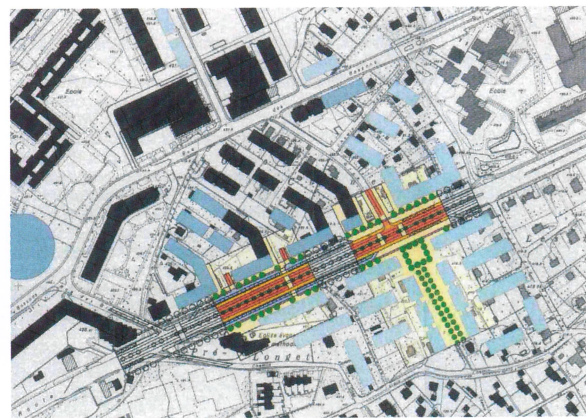
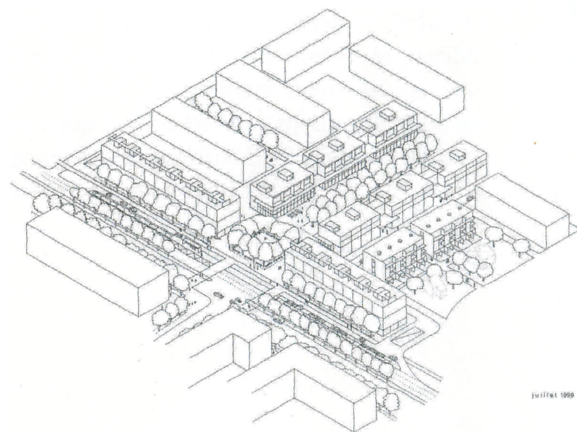
Un regret tout de même : au moment où l'on s'accorde à la mise en œuvre de la réparation urbaine, de la mixité et la de recomposition de l'espace public, les élus communaux sont comme « tétanisés » devant les implications qui seraient conséquentes à l'état des lieux et à l'analyse critique du grand ensemble. Certes cette révision se réfère au Concept de l'aménagement cantonal ¹⁵ mais n'a pas fait sien les postulats du « développement durable » (Agenda 21).

Relier les échelles communales

Au-delà de l'expérience de projet que représente cette « révision du plan directeur », on constate l'écart qui sépare les problèmes d'aménagement d'une commune et les nouveaux enjeux de métropolisation à l'échelle de l'arc lémanique. Sur la question de la mobilité par exemple : l'autoroute de contournement ne donne pas les effets escomptés pour Onex, tant pour les charges de trafic que pour l'implantation d'activité. Il est à cet égard intéressant de relever la difficulté du législatif onésien à accepter la transformation de la route de Chancy en

boulevard urbain impliquant une densification sur les anciennes zones villas. En soi, ce décalage pourrait faire l'objet d'un développement spécifique tant la question de l'intercommunalité hypothèque des choix de projets plus étendus que l'échelle du territoire communal. L'autorité cantonale, en matière d'aménagement, prévoit bien des dispositifs de planification (plan directeur) mais pas suffisamment pour qu'il en constitue un projet. La décision d'installer le tram sur la route de Chancy doit être accompagnée d'un vrai projet de morphologie traitant de l'espace public, du logement et des activités le long de cet axe. À lui seul ce réseau réunit la Ville de Genève et les communes de Lancy, Onex, Confignon et Bernex. Le logement, le travail et la mobilité sont des sujets qui impliquent l'intercommunalité. Il y a nécessité, pour demain, de fédérer l'aménagement du territoire par la constitution d'une Communauté urbaine de l'agglomération. 👍

Marcellin Barthassat est architecte, membre du Collectif d'architectes BBBM. Il enseigne à l'Institut d'architecture de l'Université de Genève dans la filière Architecture et paysage.



1 L'étude du plan directeur a été réalisée pour la Commune d'Onex par le Collectif d'architectes BBBM (pilote) avec la collaboration de : Ecotec Environnement SA, IRER Institut de recherches économiques et régionales, CITEC transport et circulation, In Situ aménagement paysager, D. Joye/IREC.
2 Voir la Charte d'Athènes des CIAM, 1933, réécrite en 1941 par Le Corbusier et la proclamation de La Sarraz.
3 Dès 1956 à Dubrovnik plusieurs architectes des CIAM se regroupent sous le nom de « Team Ten » et s'engagent dans la critique de la Charte d'Athènes.
4 Voir la « Nouvelle Charte d'Athènes 2003 » par le Conseil Européen des Urbanistes (CEU) et URBANISME N° 232/janvier 2002, dossier sur « Le grand ensemble, histoire et devenir ».
5 Voir Alain Léveillé, 1896 – 2001, Projets pour Genève, publication CRR/IAUG par DAEL, édition Goerg.
6 En 1957 la « loi sur l'extension de la zone urbaine » – aujourd'hui appelée la 3^e zone de développement – est votée par le parlement genevois. Cette politique de zone urbaine est doublée de lois HLM, « loi Dupont ». Une stratégie de développement incitée par cette double mesure : zoning et aide économique à la production du logement.
7 « Logement collectif, de l'habitat social aux grands ensembles », Isabelle Charollais dans *L'architecture à Genève 1919-1975*, tome I, I. Charollais, J.-M. Lamunière et M. Nemeč, DPS/DAEL – éd. Payot, p. 179-227
8 Les contours du « Plan alvéolaire » de 1965, basé sur un jeu d'al-

ternance de zones et d'unités « alvéolées » et un vaste réseau radial et concentrique routier. Voir note 5

9 Honegger-Frères, Schmitt & Cie, bureau d'architectes et d'ingénieurs, auteur des principes de rationalisation/standardisation du plan, de la façade permettant la préfabrication comme solution industrielle à la production de masse.

10 Son chef André Marais avoue que « cette proposition est une solution d'urgence qui n'est justifiable « que pour une raison d'ordre social et ne saurait être d'un usage généralisé ». Dès 1960 la Fondation Cité Nouvelle trouve des acheteurs pour la réalisation du premier tiers d'immeubles construits en semi-préfabriqués et sans balcons. Une autre partie est réalisée par le groupe Honegger-Frères. D'autres promotions se montent ponctuellement au gré des disponibilités foncières.

11 Voir le mémoire de maîtrise d'urbanisme EPFL/EAUG : « L'espace public des grands ensembles : le cas de la cité Onex-Lancy » de Marie-Christophe Arn en 1995.

12 Voir : *I modelli di progettazione della città moderna tre lezioni*, L. Benevolo, T. Giura Longo et C. Melograni, éditions Cluwa, 1969.

13 La Cité-parc de lumière et verdure, (quatre fonctions habiter-travailler-récréer-transporter) qui se voulait une alternative à la rue-corridor de la ville n'a finalement pas donné les qualités que l'on espérait.

14 Plan directeur communal d'Onex 2002.

15 Concept cantonal de l'aménagement 2015 et Plan directeur cantonal – DAEL voté par le Grand Conseil genevois en 2001.